



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :